

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée)

Plusieurs mesures permettant d'éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement ont été retenues. Ces dernières ont été décrites dans les chapitres dédiés précédemment. En synthèse sur les principales thématiques concernées :

1 / Intégration paysagère et architecturale du projet

- Bâti conçu selon des références typologiques agricoles et maraichines locales. L'ouvrage se décompose en trois entités : La halle pétanque, les espaces communs et la halle boule en bois et palet. L'articulation minutieuse de ces trois longères structure les grands axes paysagers de la parcelle, fait politesse aux arbres remarquables et à la mare et qualifie les espaces extérieurs de la parcelle aux proportions soignées
- Aires de jeux et espaces de convivialités imbriqués au cœur de l'espace bâti pour limiter les émergences sonores et lumineuses sur les avoisinants

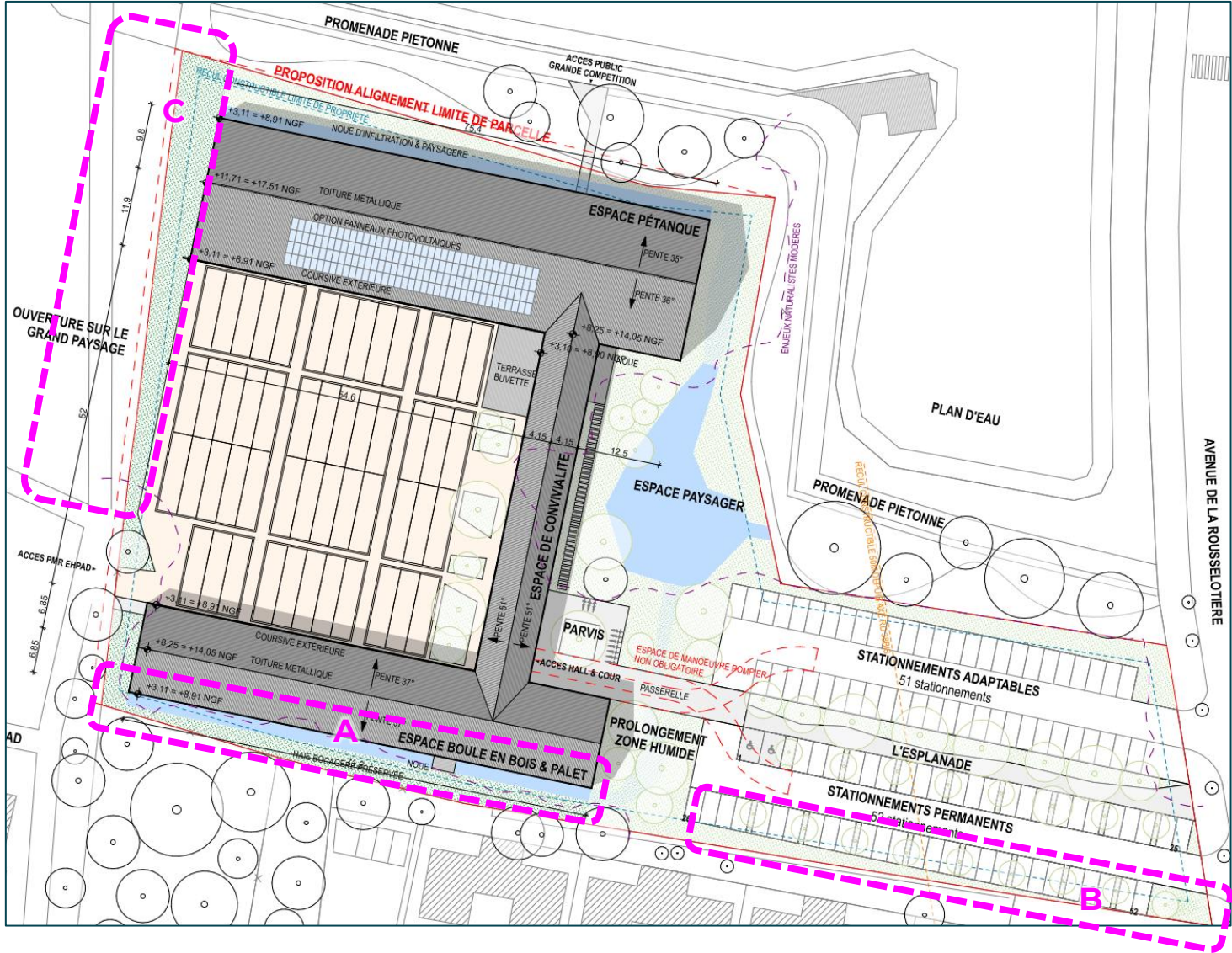
2 / Biodiversité

- Préservation des haies multistrates existantes en frange du site et plantations de nouveaux tronçons de haies pour assurer la connexion de ces différents habitats et les continuités écologiques aux abords du projet ;
- Préservation de la mare et éclaircissement de la végétation en rive Ouest pour augmenter la luminosité sur ce milieu et réduire l'enfrichement et le comblement progressif de ce point d'eau ;
- Gestion intégrée des eaux pluviales dans des noues et espaces verts en creux végétalisées permettant de compléter la trame verte et bleue sur le site ;
- Réduction des émissions lumineuses (éclairage ponctuel et directionnel vers le sol, pas d'éclairage en direction des haies) ;
- Adaptation des périodes de travaux (lancement des travaux hors de la période de nidification des oiseaux).

3 / Eaux

- Réduction des surfaces imperméabilisées par utilisation de revêtements extérieurs perméables (terre-pierre, sables calcaires sans liants) ;
- Gestion intégrale des eaux pluviales à la parcelle (infiltration pour des pluies d'occurrence vingtennale et plus) ;
- Ouvrages de gestion des eaux intégrés aux espaces verts paysagers du site (noues et espaces verts en creux) ; Un massif poreux réservoir sous les terrains de pétanques extérieurs complète ces espaces verts de rétention / infiltration ;
- Gestion des eaux pluviales le plus en surface possible afin de tenir compte de la présence de la proximité du niveau de la nappe en période hivernale ;
- En cas de dysfonctionnement hydraulique, des surverses naturelles sont prévues vers la mare et la zone humide au Nord-Est du site et vers les espaces verts et le bassin au Nord-Ouest ;
- Intégration d'une cuve de récupération des eaux de toitures pour permettre l'arrosage des terrains si nécessaire et limiter ainsi l'utilisation d'eau potable ;
- Evacuation des eaux usées domestiques vers le réseau d'assainissement existant sous l'avenue à destination de la toute nouvelle station d'épuration intercommunale.

Plan masse stade APS (17/02/2025)



Plan masse stade APD (14/05/2025)



- A - Décalage de l'implantation du bâtiment vers le Nord pour augmenter le retrait vis-à-vis des boisements à préserver au Sud-Ouest de la parcelle (translation vers le Nord d'environ 2m)
- B - Rotation du parking pour permettre création continuité trame verte (largeur comprise entre 2 et 5m pour la création d'une haie arbustive)
- C - Augmentation de l'emprise dédiée à la plantation d'une haie multi-strate et bosquet (+500 m² environ)